

## État des dons envoyés par les administrateurs du district de Mondoubleau, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État des dons envoyés par les administrateurs du district de Mondoubleau, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 679;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29990\\_t1\\_0679\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29990_t1_0679_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

[Etat des dons, 4 germ. II].

Noms des communes	Soleil	Calice et sa patène	Ciboire	Vase pour mettre l'huile	Vase pour porter le viatique	Croix et Criste	Poids
							marcs, onces et gros
La Chapelle .....	1	1	1	2	1	»	6 6 1
Bourçay .....	1	2	1	3	»	»	10 4 6
Fontaine Raoult ..	1	1	1	1	»	»	3 6 2
Droué .....	2	2	1	4	»	»	10 7 4
Romilly .....	1	1	1	1	»	1	9 6 »
Oigny .....	»	1	1	1	»	»	4 » 4
Bouffry .....	1	1	1	1	»	»	5 4 4
Cellé .....	1	2	1	1	»	»	8 7 2
St-Avit .....	1	2	1	2	»	»	8 1 2
St-Marc .....	1	2	1	»	»	»	15 5 11
Chauvigny .....	1	3	1	4	»	»	8 » »
La Fontenelle ....	1	2	1	1	1	»	12 6 4
La Ville aux Clercs	1	2	1	3	»	»	10 4 »
Cormenon .....	1	2	1	4	»	»	9 » »
Ruan .....	1	1	1	1	»	»	5 6 »
Choue .....	1	2	1	3	»	»	12 7 6
Beauchêne .....	1	1	1	»	»	»	6 2 »
Le Temple .....	1	2	1	2	»	1	10 1 6
Savigny .....	1	2	1	2	2	»	18 3 »
Sargé .....	1	2	1	4	»	»	18 4 4
Le Gault .....	1	2	1	4	»	»	4 » 6
Mondoubleau .....	1 pied	»	»	»	»	»	» 3 4
Total .....	22	36	21	44	4	2	203 6 1

## 26

Les administrateurs du directoire du district de Neuf-Saarverden disent que les habitans de ce district nouvellement formé, sont à la hauteur de toutes les autres parties de la République; ils désirent que les communes de Bouquenon et de Neuf-Saarverden n'en fassent qu'une, sous le titre de Réunion-sur-Saar. (1)

[Neuf-Saaverden, s. d.] (2).

« Citoyen président,

Le district de Neuf-Saarverden, ci-devant pays de Nassau, organisé par le représentant Rühl, formé depuis le 13 nivôse et annexé au département du Bas-Rhin, a franchi d'un pas rapide l'espace immense qui le séparait des autres districts nés avec la Révolution.

Toutes les lois révolutionnaires sont en pleine exécution. Surtout celles pour la fabrication du salpêtre; deux ateliers sont déjà en pleine activité et notre sol nous promet des ressources immenses.

Nos ci-devant églises, jadis consacrées au mensonge et à la superstition, ont été transformées en temples de Raison où des patriotes éclairés prêchent à leur concitoyens l'union, la concorde et l'amour des lois. Ce qui n'a pas

peu contribué au progrès de la raison dans ce district c'est l'abdication qu'ont fait de leur métier la presque totalité des ministres du ci-devant culte.

Tous les hochets d'or et d'argent dont les jongleurs chrétiens se servaient pour fasciner les yeux du peuple, ont été livrés au département; ils formaient un poids de 64 livres et 40 livres de galons d'or et d'argent. Le fer, le plomb et le cuivre des églises et maisons d'émigrés, savoir: 20 341 livres de cuivre et plomb et 3 805 livres de fer ont été livrés aux arsenaux pour être convertis en bouches de feu et porter la terreur et la mort dans les rangs des esclaves.

Quoique placés sur la frontière, la vente du mobilier des émigrés se fait avec le plus grand succès et surpasse de beaucoup l'estimation qui en a été faite.

Nous n'avons qu'une réclamation à faire au nom de nos administrés, et que nous soumettons à la justice de la Convention. Notre administration en fonction depuis le 15 nivôse, dépourvue d'un grand nombre de lois, les autres lui étant parvenues très tard, elle n'a pu les faire parvenir assez tôt à leurs administrés pour pouvoir s'y conformer.

Les lois du 25 juillet 1793 qui ordonnent le dépôt des titres de créances des créanciers d'émigrés, celle du 26 nivôse qui proroge les délais accordés jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal, et celle du 13 brumaire qui déclare propriété nationale tout l'actif affecté aux fabriques et à l'acquit des fondations, sont de ce nombre.

(1) P.V., XXXV, 283. J. Sablier, n 1264.

(2) D IV<sup>A</sup> 72, doss. 1.